

L'ajournement

• (1810)

Nous savons tous, monsieur le Président, que nous subissons souvent l'influence de la politique des États-Unis du fait que nous sommes leurs voisins. Nous avons appris au fil des ans à trouver des solutions typiquement canadiennes pour surmonter ce problème. L'étude entreprise par le CRTC entre dans ce cadre. Les défenseurs et les adversaires de la proposition du CN-CP ont présenté des arguments pour justifier leur point de vue. Il est ainsi possible d'examiner les arguments de gens qui ont des opinions divergentes. Cette façon de procéder, qui est méthodique mais qui prend du temps, permettra d'établir un dossier solide grâce auquel le CRTC pourra rendre une décision en connaissance de cause. Le gouvernement se servira également de ces renseignements pour élaborer sa politique dans le domaine des télécommunications.

Le réseau téléphonique sert les Canadiens de toutes les couches de la société depuis plus de 30 ans. Au cours des 20 dernières années, il est devenu beaucoup plus qu'un simple réseau téléphonique. Le réseau est maintenant relié à des ordinateurs, des terminaux et des machines de traitement de texte dans le monde entier. Plus que jamais, c'est aujourd'hui un instrument indispensable dans les entreprises modernes. Par contre, la politique et les règlements touchant ce secteur sont fondés sur une situation révolue.

Il est par conséquent normal que le gouvernement revoie sa politique en matière de télécommunications. Le ministère des Communications a entrepris ce travail. Il a déjà reçu des mémoires et il organise des discussions avec les parties concernées. Les audiences du CRTC joueront également un rôle important dans cette étude.

Le gouvernement est tout à fait conscient de l'importance des services téléphoniques pour les Canadiens, et il connaît les avantages sociaux qu'ils en retirent. C'est pourquoi, même si le gouvernement estime que le système de télécommunications du Canada et les règlements connexes doivent être modifiés en fonction d'exigences et de besoins nouveaux, il est décidé à faire en sorte que les Canadiens de toutes les régions puissent continuer à obtenir des services téléphoniques à un prix raisonnable.

LE TRANSPORT MARITIME—LES SERVICES DE TRAVERSIER DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE. B) LES SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion, au cours des deux derniers jours, de poser des questions au ministre des Transports (M. Mazankowski) au sujet des compressions de 37 millions de dollars annoncées jeudi dernier par le ministre des Finances (M. Wilson) concernant le ministère des Transports et, plus particulièrement, les services de traversier dans la région de l'Atlantique.

Les habitants de cette région considèrent que les services de traversier dans leur province respective, surtout à Terre-Neuve et dans l'Île-du-Prince-Édouard, deux provinces insulaires, comme le prolongement de la Transcanadienne. Quand on parle de transport dans le golfe, que ce soit entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques, ou Sydney-Nord et Argentia, entre l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, il ne s'agit pas de modes de transport optionnels pour permettre aux voyageurs d'admirer le paysage maritime. Pour les Canadiens ordinaires

qui vivent dans ces deux provinces ou pour le petit entrepreneur qui y exploite une affaire, il s'agit du seul mode de transport économiquement viable qui permette de transporter marchandises et passagers dans cette partie du pays.

Le ministre a reconnu aujourd'hui que la hausse proposée par le CN au cabinet sera le triple de celle présentée au début de septembre. Cette hausse de 15 p. 100 sera imposée dans quelques semaines comparativement à la majoration obligatoire de 4 p. 100 imposée dans le cadre du programme des 5 et 6 p. 100. Le ministre nous a dit de ne pas nous tracasser outre mesure, car après tout le gouvernement s'appête à mettre en service un nouveau traversier bien meilleur. Il s'appelle le *Cariboo*. Je m'empresse d'informer le ministre que le *Cariboo* est en cours de construction depuis un an. Ce n'est rien de nouveau. Il y a aussi deux autres bateaux en chantier depuis quelques années, le secrétaire parlementaire fait signe qu'il est au courant, selon les plans qui avaient été arrêtés. On ne peut donc justifier cette majoration de 15 p. 100 au titre de la hausse des coûts simplement sous prétexte qu'on va mettre en service deux nouveaux navires plus efficaces, plus gros, en disant aux gens qu'ils vont obtenir un meilleur service et qu'ils doivent forcément en assumer le coût.

La vérité, lorsqu'on prend la peine de voir ce qu'il en coûte ailleurs au Canada pour se faire transporter par des entreprises publiques, c'est qu'il n'y a que dans la région de l'Atlantique qu'on impose des hausses d'une telle ampleur, une majoration de 15 p. 100. Le ministre nous a dit aujourd'hui qu'il ne fallait pas s'en faire, que l'augmentation est de 15 p. 100 mais que pour les habitués, il y aura une réduction, que la hausse sera de 5 ou 6 p. 100 seulement. Monsieur le Président, je voudrais demander au secrétaire parlementaire ce qu'est un habitué.

• (1815)

La ristourne sera-t-elle accordée aux chefs de petites entreprises qui utilisent les services de traversier non pas pour acheminer des articles de luxe sur la côte du Labrador ou sur la côte sud de Terre-Neuve ou de l'Île-du-Prince-Édouard à la Nouvelle-Écosse, de la Nouvelle-Écosse à Terre-Neuve ou du Nouveau-Brunswick à l'Île-du-Prince-Édouard, mais pour transporter des denrées alimentaires de base, des articles de première nécessité?

Imposera-t-on les frais supplémentaires qui seront, paraît-il de 15 p. 100, sur les denrées alimentaires et aux sociétés qui acheminent leurs marchandises par traversier de la côte ou du Golfe? Si c'est le cas, monsieur le Président, on va demander non seulement aux consommateurs de la région de l'Atlantique de payer 15 p. 100 de plus lorsqu'ils utilisent le traversier du CN, mais on va leur demander de payer 15 p. 100 de plus pour les frais de transport des spaghettis, du pain, des œufs ou du lait frais, chaque fois qu'ils vont au supermarché. Monsieur le Président, pour les provinces insulaires en particulier, cela serait tout à fait inacceptable. Il y aura alors deux catégories de citoyens au Canada.

Il y a une autre question qui me préoccupe énormément. Depuis hier, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les représentants syndicaux des employés des chemins de fer et des services de traversiers qui desservent le golfe et la côte ainsi qu'avec des employés de ces entreprises. Jusqu'à maintenant, ils n'ont pas été consultés. Le secrétaire parlementaire vient de la région de l'Atlantique et il sait que le taux de chômage à